



MRC DU HAUT-RICHELIEU
Séance extraordinaire

Mardi, le 5 janvier 2021
11 h 30
Ordre du jour

AVIS : En vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance est enregistrée et tenue sans la présence du public. Les élus sont invités à y participer par téléphone, visioconférence ou physiquement. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC. Ces dispositions exceptionnelles tiennent compte de la pandémie causée par la COVID-19.

- 11 h 30 Ouverture de la séance.
- Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.
- 1.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 1.1 Programmes PAU/PME et AERAM: Octroi de prêts et traitement de dossiers.
- 2.0 **VARIA**
- 2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.
- 3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 13 janvier 2021.